



UNIVERSITÉ D'ARTOIS

Lettre de mission – Référent à l'intégrité scientifique

Alain PROVOST

Les activités de recherche menées au sein des 14 unités de recherche de l'Université d'Artois font l'objet de nombreuses collaborations avec des acteurs publics et privés, d'une production scientifique importante via les publications, les ouvrages, les brevets ou les manifestations scientifiques.

Le décret n°2021-1572 du 3 décembre 2021 relatif au respect des exigences de l'intégrité scientifique par les établissements publics contribuant au service public de la recherche prévoit notamment la création d'une fonction de référent à l'intégrité scientifique et précise les missions qui lui incombent en vue d'assurer le respect des exigences de l'intégrité scientifique.

Dans ce cadre, le référent à l'intégrité scientifique de l'Université d'Artois exerce les missions suivantes :

- Participer à la définition des politiques de respect des exigences de l'intégrité scientifique ;
- Coordonner les actions de sensibilisation et de formation, et organiser les dispositifs de prévention et de détection des manquements aux exigences de l'intégrité scientifique ;
- Instruire les questions et signalements recevables relatifs à de tels manquements dont il est saisi, y compris par le biais d'auditions et d'investigations, le cas échéant en relation avec les référents à l'intégrité scientifique des autres établissements ou fondations concernés ;
- Garantir la confidentialité de la procédure de traitement des signalements. Le référent assure le respect du principe du contradictoire et la transparence de cette procédure auprès des personnes mises en cause et des personnes ayant effectué le signalement ;
- Transmettre dans les meilleurs délais à la présidente de l'université d'Artois un rapport destiné à lui permettre de décider des suites à donner pour chaque signalement instruit ;
- Veiller à ce que les données et publications affectées par le manquement aux exigences de l'intégrité scientifique soient signalées aux parties concernées ;
- Signaler à la présidente de l'université d'Artois les dispositifs ou pratiques internes qui n'offrent pas de garanties suffisantes en termes d'intégrité scientifique.

Le Référent à l'intégrité scientifique est rattaché fonctionnellement au Vice-Président Recherche.

Fait à Arras, le 1^{er} septembre 2026

Alain PROVOST

Anne DAGUET-GAGEY

Présidente de l'Université d'Artois